

Chers membres du personnel,

La région de Peel a fourni une augmentation ponctuelle de la subvention de fonctionnement générale pour aider à résoudre les problèmes de compression salariale auxquels sont confrontés certains postes de la main-d'œuvre des services de garde d'enfants de Peel.

Le financement complémentaire doit être versé sous forme de taux horaire, en fonction des années de service et du type de poste, pour les heures travaillées et payées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 octobre 2024 - voir le tableau 1.

Le financement est destiné aux membres admissibles du personnel du programme qui sont employés par leur fournisseur en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

**Tableau 1 : Taux de majoration de la SFG pour 2024**

<b>Poste</b>	<b>Années de service (au 31 décembre 2024)</b>	<b>Majoration du taux horaire pour 2024</b>
Membres du personnel du programme ne détenant pas le titre d'EPEI	0-3	2,00 \$
Membres du personnel du programme ne détenant pas le titre d'EPEI	4-9	2,50 \$
Membres du personnel du programme ne détenant pas le titre d'EPEI	10+	2,75 \$
Personnel du programme détenant le titre d'EPEI	0-3	1,00 \$
Personnel du programme détenant le titre d'EPEI	4-9	2,50 \$
Personnel du programme détenant le titre d'EPEI	10+	2,75 \$
Superviseuses ou superviseurs des services de garde d'enfants détenant ou non le titre d'EPEI	0-3	3,00 \$
Superviseuses ou superviseurs des services de garde d'enfants détenant ou non le titre d'EPEI	4-9	4,00 \$
Superviseuses ou superviseurs des services de garde d'enfants détenant ou non le titre d'EPEI	10+	4,25 \$

Veillez noter que ce financement est ponctuel et pourrait ne pas être disponible en 2025.

Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec **[la personne-ressource des ressources humaines du fournisseur]**

Sincèrement,

**[NOM DU FOURNISSEUR]**